

LOI ÉLECTORALE DU NUNAVUT
TR-007-2008
Enregistré auprès du registraire des règlements
2008-09-29

PROCLAMATION

En vertu de la *Loi sur le Nunavut* et de tout pouvoir habilitant, je donne par la présente les instructions suivantes :

Une élection partielle est tenue dans la circonscription de Baffin Sud au Nunavut;

Le jour du scrutin est le 3 novembre 2008;

La date du rapport du décret est le 10 novembre 2008;

La directrice générale des élections adresse un décret de convocation des électeurs au directeur du scrutin de la circonscription le 29 septembre 2008.

Ann Meekitjuk Hanson
Commissaire du Nunavut